



Denis Scuto

L'histoire du temps présent

60 bougies pour un projet impérial original

Happy birthday, Union européenne! Les anniversaires de l'intégration européenne se suivent en ce moment au rythme non pas annuel, mais mensuel. En février, le 25^e anniversaire du Traité de Maastricht, aujourd'hui le 60^e anniversaire des Traités de Rome. Même si nous ne fêtons qu'un seul des deux traités: celui qui fonde la Communauté économique européenne. Le deuxième traité signé à Rome le 25 mars 1957, Euratom, qui crée la Communauté européenne de l'énergie atomique, n'est pas vraiment thématiqué. 60 ans plus tard, après Tchernobyl et Fukushima, le nucléaire ne se fête plus en public ...

Dans sa déclaration sur la politique étrangère à la Chambre des députés, mardi dernier, le ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn a dit que les véritables fondations de l'Union européenne ont été posées à Rome, il y a 60 ans. En préparant l'année dernière un cours sur l'histoire européenne du 20^e siècle à l'université, une chose m'a frappé. Les historiens de l'Europe, d'Eric Hobsbawm à Tony Judt, de Norman Davies à Heinrich-August Winkler, ne parviennent toujours pas à se mettre d'accord sur les contours et les contenus de l'Europe qui se construit depuis plus de 60 ans, ni à articuler le lien entre l'histoire de l'Europe (ou de l'Occident) et celle de l'Union européenne. A leur décharge, on peut invoquer que l'imprécision de son architecture est une des caractéristiques historiques de la construction européenne. Pour Tony Judt – s'engageant là dans un exercice d'histoire contrefactuelle – si un Traité précis avait été proposé par référendum aux électeurs et électrices des six premiers pays membres dans les années cinquante, il aurait d'ailleurs été rejeté.

Ho Chi Minh père de l'Europe

D'autres historiens soulignent les paradoxes du projet européen. L'historien belge Pieter Lagrou (*Europe in the World: Imperial Legacies*, 2009) voit dans le projet, couronné de succès du moins jusqu'en 2008, la réponse historique du club des perdants, des *losers* du 20^e siècle. Après deux guerres mondiales, les Etats européens ont dû tirer un trait sur leurs projets d'expansion. Ce ne sont pas seulement les *losers* de la Seconde Guerre mondiale, l'Allemagne et l'Italie, mais aussi les *losers* des guerres coloniales, la France et les Pays-Bas, qui créent en 1957, dans la capitale de l'ancien *Imperium Romanum*, les bases d'un marché commun comme *ersatz* de leurs rêves impériaux. Trois ans plus tard, les deux autres signataires, le Royaume de Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg, doivent plier bagages au Congo belge. Lagrou remarque ironiquement que la Communauté européenne doit sa naissance autant à l'Indonésien Soekarno et au Vietnamien Ho Chi Minh qu'aux vieux messieurs en costume cra-



La signature des Traités de Rome dans la salle des Horaces et des Curiaces du Capitole, à Rome, le 25 mars 1957. Les débuts de l'empire romain comme cadre d'un nouveau et original projet impérial?

vate qui mettent leurs noms sous un traité au Capitole à Rome en 1957. Ce qui est présenté comme un projet de paix, perpétue en même temps le projet d'expansion des différents Etats: inscrire sa nation dans un contexte géographique plus large (par des mécanismes pacifiques mais conflictuels de coopération intergouvernementale).

Le fait que les frontières de ce projet impérial original ne sont toujours pas claires après l'énorme élargissement de l'Union européenne est une des raisons de „l'euroscpticisme“. Jusqu'où s'étend ou devrait s'étendre le nouvel empire européen? Jusqu'en Turquie? Doit-il englober aussi les antiques provinces romaines d'Afrique, du Maroc à l'Egypte? Ou carrément toute la Méditerranée? Et où sont ses limites vers l'est?

L'historien et économiste britannique Alan Milward (*The European Rescue of the Nation-State*, 1992) relève un autre paradoxe: la fonction de l'intégration européenne était celle de sauver l'Etat-nation. Selon lui, Jean Monnet ne voulait pas avant tout transférer des compétences nationales à un niveau supranational. Il recherchait juste une gestion et une planification publiques efficaces dans les trois secteurs clés pour la reconstruction nationale des Etats ouest-européens après la guerre: le charbon, l'acier et l'agriculture. Or, l'Etat ne pouvait intervenir efficacement dans l'économie en Europe après 1945 que si son action dépassait les frontières.

Pour un autre historien britannique, John Gillingham (*European Integration, 1950-2003. Superstate or new market economy*, 2003), ce n'est pas le dirigisme de Jean Monnet qui constitue le moteur de la construction européenne, mais bien le libre marché de Ludwig Erhard.

Dans son *Histoire économique et sociale de la construction européenne* (2008), l'historien belge René Leboutte, titulaire de la Chaire Jean Monnet et professeur émérite de l'Université du Luxembourg, confirme d'un côté que l'option économique est effectivement prioritaire dans la

construction européenne, même si, dès les premiers traités, cette option devait être prolongée par un projet social et une vision politique. Mais dès la Communauté du charbon et de l'acier (CECA) les intérêts nationaux étaient plus forts que l'idéal de solidarité. Le Traité de Rome de 1957 relance surtout l'option économique en esquivant les domaines trop proches du champ politique: la monnaie commune, la fiscalité, le régime de la sécurité sociale et même la libre circulation des travailleurs. Contrairement à ce qui est raconté ces jours-ci dans les interviews par les leaders européens, le Traité de Rome trace un cadre général à réaliser par des directives ultérieures et ne prévoit que l'instauration *progressive* de la libre circulation des travailleurs. Les six Etats membres, excepté l'Italie, redoutent en 1957 d'être envahis par une main-d'œuvre bon marché. Jusqu'en 1970, conclut Leboutte, la Communauté européenne est une union douanière, ni plus ni moins.

Résistances plutôt qu'euroscpticisme

D'un autre côté, insiste René Leboutte, l'originalité la plus décisive de „l'aventure européenne“ résiderait dans les politiques communes, des politiques interventionnistes inspirées de Keynes. Ces politiques communes ainsi que les fonds structurels ont permis la modernisation d'abord du secteur du charbon et de l'acier, puis de l'agriculture. Ces politiques d'Etat-providence ont surtout accompagné et amorti socialement la plus grande mutation économique, sociale, politique et culturelle depuis la révolution néolithique, la reconversion d'une population, en majorité d'ouvriers et de paysans, vers l'ère tertiaire des services. C'est cette politique sociale européenne qui a renforcé la démocratie. Voilà pourquoi Leboutte appelle à un approfondissement de la dimension sociale et en critique la dimension néolibérale.

Ce qui m'amène à l'attitude à

adopter face au projet européen. Au lieu de nous appeler à proclamer notre enthousiasme pro-européen à chaque nouvel anniversaire, ne serait-il pas temps, aussi et surtout à l'ère du Brexit, de présenter le processus de construction européenne comme un processus intrinsèquement conflictuel? Intrinsèquement et heureusement, sinon nous ne vivrions pas dans une démocratie. Comme les historiens belges Amandine Crespy et Nicolas Verschuere (*From Euroscpticism to Resistance to European Integration: An Interdisciplinary Perspective*, 2009) le soutiennent, une réflexion sur les conflits ne permettrait-elle pas davantage une compréhension des nombreux compromis qui jalonnent l'histoire de l'UE que l'auto-jubilation qui postule l'absence de conflits comme la normalité?

Les résistances à l'UE font partie de son histoire. Juste une illustration: les syndicats socialistes et chrétiens-sociaux ont soutenu les premières institutions comme la CECA contre l'opposition communiste. Au fil du temps, ils sont néanmoins devenus de plus en plus critiques. En partie pour des raisonnements nationaux et protectionnistes: en 1957, les syndicats craignent ainsi la concurrence sur le marché national du travail qui résulterait de la libre circulation des travailleurs. Ils ont également peur d'un nivellement vers le bas par l'harmonisation européenne des conditions de vie. Ils ne veulent pas que les avancées sociales nationales de l'immédiat après-guerre comme les hauts salaires ouvriers en Belgique et au Luxembourg, les nationalisations en France ou les nouvelles structures de relations sociales en Allemagne soient remises en question. Mais les syndicats s'aperçoivent aussi très vite du déficit social de la construction européenne. Dans le Traité de Rome, le social est le parent pauvre. Le tournant libéral se précise pour les syndicats qui sont d'ailleurs exclus des négociations au Traité. En ces temps de boom économique, les signataires font confiance au „fonctionnement du marché commun qui favori-

sera l'harmonisation des systèmes sociaux“. Les contestations d'une Europe trop libérale sur le plan économique ne datent donc pas du Traité de Maastricht ou de la nouvelle ère de mondialisation. Des critiques fondamentales exprimées à l'égard du Traité constitutionnel en 2005, notamment dans le cadre du „non français“, se rapportent à bien des aspects qui figurent déjà dans le Traité de Rome de 1957. Les résistances contre l'Europe ne s'expliquent pas seulement, non plus, par le fait que l'extrême droite sort aujourd'hui des placards où elle avait été reléguée après 1945.

Voilà pourquoi Crespy et Verschuere préfèrent le terme de „résistances“ à l'intégration européenne à celui d'„euroscpticisme“. „Résistances“ permet de saisir de façon plus précise et plus nuancée les critiques adressées ainsi que les personnes et groupes qui en sont les auteurs. Les syndicats et les altermondialistes ne sont pas à confondre avec les souverainistes. De Gaulle n'est pas Le Pen. Alors que la notion d'euroscpticisme est utilisée pour désigner les défenseurs du nationalisme contre l'intégration européenne, issus le plus souvent de l'extrême droite, l'approche en termes de résistances permet de cerner aussi les critiques constructives, précises et concrètes provenant de tendances politiques et idéologiques fort diverses. Comme les critiques sur le déficit social européen qui reste réel 60 ans après le Traité de Rome d'après mon collègue et ami René Leboutte (en conclusion de son *Histoire* de 2008):

„Avec le marché unique, la monnaie unique, l'option économique s'est imposée, mais également le triomphe du néolibéralisme. Or, l'étape suivante, le projet politique avec une Constitution pour l'Europe, devait contrebalancer l'avancée marchande néolibérale et réduire les effets dangereux de la mondialisation. Aujourd'hui, l'Europe est encore à mi-chemin: s'engagera-t-elle dans l'approfondissement avec une gouvernance politique véritable, un renforcement de sa vocation politique? Va-t-elle au contraire défaire ce qui a été fait avec peine et se transformer en zone libre-échangiste? Europe plus unie qu'en 1980, certes, mais Europe à géométrie variable et aux frontières imprécises. Peut-on dès lors parler d'un 'modèle européen' sur le plan économique et social? L'économie sociale de marché, évoquée par le Traité établissant une Constitution pour l'Europe, existe en effet, mais elle doit être renforcée, complétée par une Europe sociale forte. C'est la véritable nouvelle frontière de l'aventure européenne.“



Lauschert och dem Denis Scuto sâi Feuilleton op Radio 1007, all Donneschdeg um 9.40 Auer (Rediffusioun 19.20) oder am Audioarchiv op www.100komma7.lu.